

Artigueloutan

Bulletin municipal - Juillet 2014
www.artigueloutan.fr

N°13



Fort en histoire, haut en couleur,
le spectacle des enfants
à la fête de l'école



Sommaire - Etat civil - Divers

Le mot du Maire

Sommaire

p.2	... Sommaire - Etat civil - Divers - Le mot du Maire
p.3 Le nouveaux Conseil municipal installé
p.4Compte administratif 2013 - Le budget 2014
p.5 Le budget 2014, suite
p.6 Environnement - Travaux
p.7 Environnement - Travaux
p.8 Intempéries - 25 janvier
p.9 Social - Vie locale
p.10 Social - Vie locale
p.11 Numéros utiles - Infos pratiques
p.12 Retour sur images

Etat civil

Naissances :

Mariana SOW, le 17 décembre 2013

Kélia Melkonian, le 20 janvier

Andoni Curutchet, le 21 janvier

Iban Cazenave, le 15 mars

Alexandre Niberon, le 21 avril

Mariage :

Pilar Gonzalez Pérogordo et Marc Arrieus, le 14 mars

Florence Lascassies et Catherine Demeurie, le 10 mai

Stéphanie Lassus-Pigat et Sébastien Gaulier, le 7 juin

Amandine Clop et Jérôme Chiffolleau, le 13 juin

Décès :

René Schallier, le 30 janvier

Pierre Minvielle, le 17 février

Maurice Gaudin, le 5 mai

Louis Layous, le 16 juin

Les réunions du Conseil

le 23 décembre 2013, le 24 janvier, le 14 février, le 14 mars, le 28 mars, le 9 avril, le 25 avril, le 28 mai, le 25 juin, 9 juillet.

SAVOIR VIVRE dans votre commune...

Quelques rappels à l'usage de tous :

- **Les travaux de bricolage et de jardinage** : afin de respecter la tranquillité du voisinage, notamment les samedis, dimanches et jours fériés, merci de respecter les horaires suivants :

9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi

10 h à 12 h le dimanche et jours fériés



- **Bacs à ordures ménagères** : nous vous demandons de ne pas laisser toute la semaine vos bacs sur la voie publique



Direction de la publication : Mme Michèle Laban-Winograd - Maire d'Artigueloutan
Rédaction : Mairie d'Artigueloutan - 64420
Réalisation et mise en page : Alain Personne - Artigueloutan
Impression : Imprimerie Perspective - Pôle Gutenberg - 64160 Morlaàs

Le mot du Maire et du Conseil municipal

C'est avec plaisir que je signe ce premier bulletin municipal après l'élection de mars dernier qui me place à nouveau au sein d'une nouvelle équipe que je suis fière d'avoir constitué et d'avoir vu très bien élue. En son nom, je vous en remercie très sincèrement.

Il est de bon ton, dans les éditoriaux de maire que je lis, de redire tout le bien que l'on pense avoir fait, de dire le bien que l'on va faire, toutes les grandes choses que vous attendez de nous. Certainement, je l'ai fait, ou je le ferai encore, moi aussi...

Cependant, avec le recul de deux mandats en qualité de maire, je suis en mesure de relativiser les succès ou les échecs et de mesurer l'attention qu'il faut porter au quotidien pour construire des actions cohérentes, bénéfiques pour tous sur du long terme.

Rien n'est jamais gagné définitivement, rien ne se fait facilement, rapidement sans y mettre toute son énergie, sa volonté. Quelquefois, cela ne suffit pas ...

En cette période où notre actualité est marquée par les intempéries qui nous frappent, je sais bien, par exemple, que je ne peux pas faire la pluie ou le beau temps ! Que je ne peux pas faire ou défaire notre PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations), que je ne peux pas gérer les débordements de l'Ousse à l'échelle de la commune.

Il y a néanmoins de nombreuses mesures de protection et de prévention que nous pouvons collectivement mettre en œuvre : pas uniquement le Conseil municipal et les employés municipaux qui sont toujours sur le terrain quand il le faut avec les moyens dont ils disposent, mais vous tous, nous tous ensemble ! La solidarité n'est pas un mot vide de sens dans notre commune, nous l'avons vécu lors des inondations du 24 janvier, il est bon de l'éprouver, mais si nous pouvions en réduire les occasions, cela serait également rassurant.

Concrètement, nous allons lancer la révision de notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde) afin de l'adapter en fonction des récents événements climatiques ; ensuite, nous proposons d'ouvrir la commission voirie à des représentants de quartier afin, d'une part, de recenser avec exactitude les points à traiter en priorité, établir un programme de travaux, d'autre part, de mobiliser toutes les ressources humaines et en matériel pour faire face à des situations de crise, inondations, pannes prolongées d'électricité par exemple.

Nous ne pourrions pas tout maîtriser, la nature n'est pas bienveillante envers nous, mais nous avons la possibilité de nous adapter et le devoir de réduire les risques : c'est une responsabilité à partager.

La météo, pluvieuse et maussade, n'a pas perturbé les nombreuses occasions de nous rencontrer et la réussite de toutes les animations organisées, la fête locale, la fête du foot, la fête de l'école du Tennis, du Foyer rural, des Tchoupinous qui témoignent de notre plaisir à vivre ensemble.

Il y a toujours matière à se réjouir, ne nous en privons pas !

Bonnes vacances et rendez vous pour les animations de la rentrée.

Michèle Laban-Winograd

Le Conseil municipal installé

Les commissions



Après l'élection municipale du 23 mars, le Conseil municipal s'est réuni le 28 mars afin d'élire le maire et les adjoints :

- Maire : Michèle Laban-Winograd
- 1er Adjoint : Bertrand Loubet, chargé des bâtiments et de l'urbanisme.
- 2ème Adjoint : Marie Madeleine Lageyre, chargée de l'action sociale, de l'éducation et de la vie locale.
- 3ème Adjoint : Jean Petit, chargé de l'Agriculture, de l'environnement et de la voirie.

Indemnités du Maire et des Adjoints : Maire : 2 600 € brut annuel – Adjoints : 3 675 € brut annuel chacun.

Le 9 avril, le Conseil municipal a nommé trois conseillers délégués, installé les diverses commissions municipales et choisi les représentants de la commune aux instances extérieures.

- Alain Personne, conseiller délégué à la communication et la vie locale
- Sabine Izard, conseillère déléguée à l'école
- Christophe Iglésias, conseiller délégué aux bâtiments et aux réseaux.

Indemnité des conseillers délégués : 1600 € brut annuel.

Autres commissions et Conseil

Conseil d'école : M. Laban Winograd, S. Izard, F. Potiron et MC. Kerbrat

Centre Communal d'Action Sociale : Membres élus par le Conseil municipal :

MM. Lageyre, S. Izard, A. Personne et S. Jouvin

Membres proposés : C Coudroy, F. Barbedette, J. Courrèges, D. Thieffaine

Commission Communale des Impôts Directs : Le Conseil municipal a proposé une liste de 12 titulaires et 12 suppléants composée de conseillers municipaux et d'habitants (représentants des agriculteurs et des commerçants), ainsi que d'un représentant d'une commune voisine propriétaire sur ARTIGUELOUTAN. L'administration des impôts procèdera à un tirage au sort et nous informera des représentants ainsi désignés.

Douze titulaires : B. Loubet, MM. Lageyre, J. Petit, MC Kerbrat, A. Lassus, C. Pocq, A. Personne, B. Laplace, J. Clos, C. Serresèque, JC. Pradoux et H. Lassègues.

Douze suppléants: C. Iglesias, F. Potiron, O. Junqua, G. Pouban, M. Lassus, A. Puy, C. Lanne Petit, S. Fourcade, N. Bernatas, S. Jouvin, D. Rigabert et A. Pocq.

Commission Communale d'Appel d'Offre : C. Iglesias, B. Loubet, J. Petit - Suppléants : O. Junqua, A. Puy, D. Rigabert

Représentation de la commune aux diverses instances extérieures

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de l'Ousse : A. Personne, C. Iglesias - Suppléants : C. Pocq, O. Junqua

Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse : C. Pocq, J. Petit - Suppléants : A. Puy, O. Junqua

Syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques : B. Loubet, C. Iglesias - Suppléants : S. Izard, D. Rigabert

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : S. Izard, S. Jouvin

ASPAD (Association pour le Soutien des Personnes Agées Dépendantes) : MM. Lageyre, F. Potiron

Communauté d'agglomération : Michèle Laban-Winograd, B. Loubet suppléants : M. Lassus, MC. Kerbrat

Correspondant intempéries : Michèle Laban Winograd - Suppléant : J. Petit

Un conseiller « Défense » : A. Personne

Le goûteur d'eau : S. Jouvin

6 commissions municipales ont été créées dont trois d'entre elles sont ouvertes à des membres extérieurs, des habitants de la commune intéressés, aux responsables associatifs : la commission voirie-réseaux, la commission environnement et la commission vie locale : merci de vous faire connaître à la mairie.

Commission Voirie et Réseaux Responsables : Jean Petit Christophe Iglésias <i>Chargée de la sécurité et de l'entretien des voies communales, du suivi des travaux, de l'élaboration du programme voirie, des réseaux (électriques, éclairage public, assainissement, eau)</i> Membres : A. Personne, MM. Lageyre, O. Junqua, D. Rigabert, C. Pocq, A. Puy et F. Potiron. Membres extérieurs.	Commission Bâtiments - Urbanisme Responsables : Bertrand Loubet Christophe Iglésias <i>Chargée de l'entretien des bâtiments, du suivi des projets de construction, de l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme, des permis de construire et de la révision des documents d'urbanisme...</i> Membres : S. Jouvin, A. Personne, MM. Lageyre, A. Puy, M. Lassus, S. Izard et C. Pocq	Commission Agriculture - Environnement Responsables : Jean Petit Michèle Laban Winograd <i>Chargée de favoriser les actions en faveur de l'agriculture, du suivi du dossier méthanisation, des chemins ruraux, du fleurissement des espaces publics, de l'aménagement du sentier pédagogique...</i> Membres : S. Jouvin, F. Potiron, O. Junqua, C. Pocq, MM. Lageyre et S. Izard. Membres extérieurs.
Commission Action sociale - Ecole Responsables : Marie Madeleine Lageyre Sabine Izard <i>Chargée des relations avec l'école, des activités périscolaires, des actions en faveur des enfants, des jeunes, des personnes âgées, du Centre communal d'action sociale</i> Membres : F. Potiron, MC. Kerbrat et S. Jouvin	Commission Vie locale Responsables : Marie Madeleine Lageyre Alain Personne <i>Chargée des relations avec les associations, des animations, promotion de nouvelles activités, amélioration de la communication.</i> Membres : S. Jouvin, M. Lassus, S. Izard, J. Petit, B. Loubet, C. Pocq et O. Junqua Membres extérieurs : les responsables associatifs	Commission Finances Responsables : Michèle Laban Winograd Marine Lassus <i>Préparer le budget, suivre les comptes pendant l'année, préparer le compte administratif.</i> Membres : B. Loubet, MM. Lageyre, J. Petit, C. Iglésias et MC. Kerbrat.

Les finances communales

Compte administratif 2013 - Budget 2014

Compte administratif 2013

Le compte administratif a été clôturé avec un excédent de 213 353 €.

Ce résultat positif s'explique notamment par deux recettes financières :

26 835 €, indemnité différée du règlement du sinistre incendie du garage communal de 2009 et 89 740 € par la vente d'une partie du terrain situé derrière l'école.

Le budget 2014

Sans augmentation des taxes communales, le budget prévisionnel 2014 s'établit comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses



TOTAL DES DEPENSES : 699 111 €

fonctionnement : Recettes



TOTAL DES RECETTES : 699 111 €

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse par rapport à 2013 en raison notamment du financement des activités périscolaires (+ 16 000 €) ainsi que de la revalorisation de notre participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales qui évolue de 2300 € en 2013 pour atteindre en 2014 la somme de 6800 € : ce prélèvement obligatoire est calculé à l'échelon intercommunal en fonction du potentiel financier agrégé des communes composant la communauté d'agglomération, il est ensuite réparti entre les communautés les moins riches du territoire national.

Globalement, ce sont 750 000 € qui sont prélevés sur le budget des communes de la communauté d'agglomération. En 2013, 1393 collectivités territoriales ont contribué à ce fonds de péréquation et 1 771 en ont bénéficié.

Nous pouvons certainement nous réjouir de faire partie des généreux donateurs, néanmoins, c'est une dépense supplémentaire qui pèse sur notre fonctionnement alors que nous tentons de réduire nos charges chaque année.

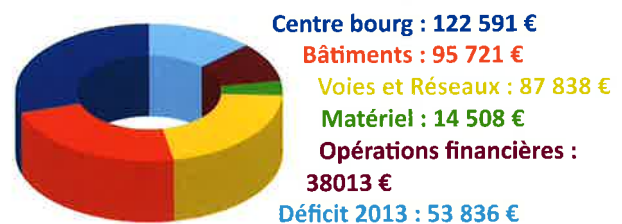
Charges financières : après l'effort produit en 2013 pour rembourser les emprunts relais, les charges financières chutent de plus de 50% .

Personnel : Les charges de personnel augmentent malgré un effectif stable, principalement en raison de changement d'échelon pour quatre de nos employés . Nadège Cazenave a sollicité un congé parental d'une année, qui a été accepté : elle sera remplacée par Agnès Guillo qui sera détachée de son poste d'adjoint administratif à la mairie.

Isabelle Delanoue, employée en contrat «aidé» a été remplacée par Nathalie Couffy : nous avons regretté de ne pas avoir les moyens budgétaires pour consolider cet emploi de 20h au profit de Mme Delanoue qui donnait entière satisfaction.

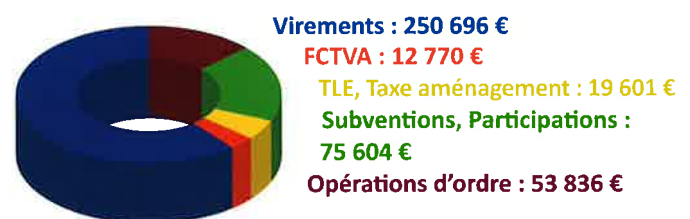
Les recettes de fonctionnement sont stables en 2014 malgré une baisse de 2000 € sur la dotation de fonctionnement versée par l'Etat, stabilité due à la croissance des bases de la taxe d'habitation (croissance du nombre de locaux sans relèvement du taux d'imposition), ainsi qu'à l'augmentation du produit généré par la taxe sur l'électricité.

Section investissement : Dépenses



TOTAL DES DEPENSES : 412 507 €

Section investissement : Recettes



TOTAL RECETTES : 412 507 €

Détail des dépenses 2014

Centre bourg : 122 591 €

- 7 930 € reste à régler des travaux du centre bourg de 2012.
- 20 000 € sont budgétés afin de lancer une nouvelle étude centre bourg (aménagement suite, Rue de la Mairie, Terrain, Cimetière, Place, Salle des fêtes).
- 10 000 € affectés à la réalisation d'une allée piétonne desservant la nouvelle bibliothèque et les salles municipales.
- 30 825 € de remboursement à l'EPFL au titre de l'acquisition de la maison et du terrain de M. Bastanès-Hort.
- 53 836 € sont provisionnés mais non affectés à une dépense particulière en 2014.

Travaux

Le carrefour entre la Rue du 8 Mai 1945 et la Rue du Ruisseau :



cet aménagement est pratiquement terminé : nous souhaitons agrémenter le secteur avec la création d'un parterre.

Le parking de l'école : l'essentiel est réalisé, des plantations seront effectuées cet automne.



Mur de clôture entre l'école et la propriété de Mr et Mme Cazaux :



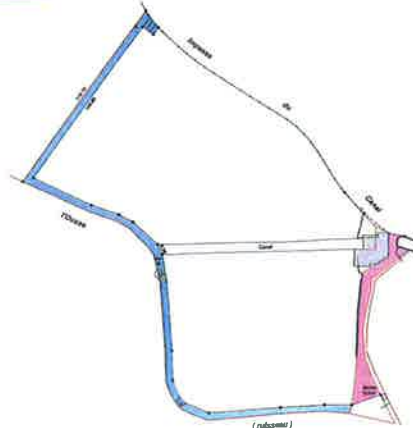
afin de remplacer la clôture existante, très détériorée, un accord entre la commune et Mr et Mme Cazaux a permis d'édifier un mur de clôture. Les frais ont été partagés, achat des fournitures pour les propriétaires et travail des employés municipaux pour la commune.

Les Rives de l'Ousse : cet espace ouvert au public nécessite encore des aménagements : signalétique, poubelles, bancs, parking et barrière... Nous vous invitons cependant à en faire bon usage.



Un nouveau chemin rural jusqu'à la Passerelle : l'échange entre la commune et la famille Christian Courrèges est effectif : l'aménagement devrait être réalisé cet été, avec la pose d'une clôture, à charge de M. Courrèges et la réalisation d'un passage piéton sur le canal par la commune.

Partie cédée à la commune par Mr. Courrèges : 868 M²
Partie cédée à Mr. Courrèges par la commune : 642 M²



Lotissement du Ruisseau :

Demande de classement dans le domaine public communal, les habitants du lotissement du Ruisseau, constitués en association syndicale de gestion des espaces communs, ont manifesté le souhait de dissoudre leur association et voir intégrer les parties communes du lotissement au domaine public.



Après quelques ajustements réalisés par le promoteur Mr Despagne, les réseaux de desserte du lotissement ont obtenu le certificat de conformité. En conséquence, le classement dans le domaine public sera proposé au Conseil municipal cet automne. Nous souhaitons auparavant mesurer la charge de travail en entretien des espaces verts pour nos employés dont le temps n'est pas extensible à volonté.

Une réflexion plus large devra être étendue à toute la commune dont le « patrimoine vert » ne cesse d'augmenter.

Enfouissement des réseaux électriques, éclairage public, téléphone Rue de la Mairie :

les études terminées, le chantier devrait débuter en fin d'année 2014. La dépense pour la commune est estimée à 75 000 € avec l'aide du Syndicat d'énergie sur la basse tension et l'éclairage public, elle sera inscrite au budget 2015.

Nous n'aurons pas les moyens financiers de poursuivre la construction de trottoirs à l'image de la portion réalisée en 2012.

Une étude d'aménagement globale concernant la Rue de la Mairie, la Place du Cimetière, le Cimetière, les acquisitions foncières du secteur sera lancée en fin d'année 2014.

Enfouissement des réseaux Impasse des Pyrénées :

Après l'acceptation de notre demande par le Syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques, les études vont débuter cet automne.

Résidence du Stade : le permis est accordé officiellement.

la première pierre de ce projet de construction pourrait être posée cet automne ; nous espérons qu'un recours contre le permis ne sera pas déposé, le début du chantier serait considérablement retardé.

Le terrain de ces constructions est classé en zone verte du PPRI, soit une zone d'aléas faible, constructible avec de nombreuses prescriptions.

Nous avons veillé, avec l'appui de l'Etat, au respect parfait de ces prescriptions par le constructeur, la Béarnaise Habitat.



Lors des intempéries de janvier, ce terrain n'a pas été submergé d'eau à l'inverse d'autres terrains classés en zone non inondable.

nous souhaitons poursuivre les contacts pris en vue de l'installation de commerçants, particulièrement en ce qui concerne la reprise de notre licence IV, acquise en 2010, que nous espérons confier par la suite à un commerçant décidé à s'implanter à Artigueloutan.



Outre l'intérêt des commerces, ce projet qui offrira 20 logements de qualité, répond à un besoin réel bien identifié pour notre commune :

- des logements à loyers modérés
- des maisons en accession sociale à la propriété,
- des logements de petite taille pour des couples de personnes âgées ou pour des jeunes.

A ce jour, nous avons 12 demandes de logement social en attente auprès de l'Office 64 de l'habitat.

L'impasse des Sources :

Travaux de réfection du réseau des eaux pluviales :

suite aux inondations du 25 janvier, le réseau des eaux pluviales a fait l'objet de nombreux tests à l'issue desquels, nous avons décidé de revoir, à la fois le calibrage des buses et l'emplacement du réseau.



"METHAGRI PAU-EST":

Ce sera le nom choisi par les agriculteurs pour l'association chargée de conduire le projet de construction d'une unité de méthanisation.

La réflexion menée depuis déjà une année se nourrit d'échanges avec différents partenaires : l'ADEME, la Chambre d'Agriculture, le Conseil général, la communauté d'agglomération et les agriculteurs concernés se sont rencontrés à la mairie d'Artigueloutan le 22 mai.

Préalablement, quatre représentants du Conseil municipal, Mme le maire, Cyrille Pocq, Jean Petit et Fabrice Potiron, ont effectué une visite sur site le 11 avril, dans le département des Deux Sèvres, afin de se rendre compte concrètement du fonctionnement d'une unité de méthanisation.



Ce déplacement s'est avéré très instructif et nous a encouragé à poursuivre nos efforts pour mener à bien un projet sur notre territoire. Les agriculteurs ont ainsi décidé de constituer une association destinée à mener dans un premier temps une étude de faisabilité.

Le groupe constitutif de l'association se compose de : Georges Poublan, Jean Petit, François Humaraut, André Junqua, Jérôme Clos, Alain et Didier Cazalé, Régis Cuyaubé, Mr Courade, Mr Peyrous(Nousty), Nicolas Bernatas (Sendests).

L'association sera chargée d'élaborer un cahier des charges et choisir un cabinet d'étude spécialisé.

La démarche sera menée avec la volonté de communiquer largement tout au long de cette première phase consacrée à la faisabilité du projet.

En effet, le réseau actuel est apparu effondré, bouché à de nombreux endroits, sur une longueur de 50 mètres expliquant la mauvaise évacuation des eaux pluviales, mais cependant pas responsable majeur des inondations du quartier.

Le recalibrage des buses du réseau pourra être étendu sur la totalité de la voie, si cela s'avère nécessaire.

L'ancien busage sera comblé et le revêtement définitif ne sera réalisé qu'après le tassement des matériaux.

L'état de la route ne sera pas très confortable pour les usagers de l'impasse durant cette attente, nous

les remercions par avance pour leur patience et leur compréhension.

Nous n'avons pas consulté les riverains à l'occasion de ces travaux tant il nous semblait que le principe en était acquis :

nous acceptons les critiques concernant ce manque d'information préalable et pouvons leur assurer que nous avons pris la mesure du problème et adapté les réponses à leurs inquiétudes qui sont aussi les nôtres en qualité de responsables de leur sécurité.

25 janvier 2014

Après les inondations du mois de janvier dont nous avons été victimes, après la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, diverses actions ont été menées afin d'analyser la situation observée sur le cours de l'Ousse.

L'Etat a mandaté le cabinet hydraulique HEA pour réaliser une cartographie de la crue de Pontacq à Pau :

- afin d'en garder la mémoire en vue d'études ultérieures,
- afin de comparer la zone inondée par rapport au Plan de Prévention des Risques d'Inondations et apprécier la nécessité ou pas d'une révision des PPRI.
- faciliter le travail de mise en place de repères de crue par les communes
- permettre de mettre à jour ou d'améliorer les plans communaux de sauvegarde.

Le premier constat qui nous a été communiqué atteste que la crue du 25 janvier fait partie des 3 plus grosses crues depuis 1971, avec une période de retour de 40 à 50 ans, soit une chance sur 40 ou 50 de se reproduire tous les ans.

Nous sommes dans l'attente de la restitution globale de ce travail qui devrait nous permettre de protéger l'existant et mieux gérer l'évolution de nos projets d'urbanisme.

Le syndicat hydraulique a été très mobilisé à la suite de ces intempéries et a prévu de nombreux travaux sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

Toutes les communes concernées ont réalisé l'inventaire des travaux nécessaires et en ont informé le syndicat.

Le programme 2014 des travaux du syndicat à Artigueloutan comprendra :

- réfection de la digue Piqué
- réfection d'une digue en amont du Moulin Courrèges
- réfection d'un merlon en aval du pont du Ruisseau Cazalé
- curage et reprofilage du fossé au débouché du busage du stade
- réalisation d'un merlon et curage fossé, quartier Rue de la Vallée de l'Ousse.
- réparation de l'enrochement Moulin Hourcade

Nous demandons en outre la réalisation de deux études hydrauliques, secteur Rue de la Vallée de l'Ousse et Route de Nousty.

A notre niveau, nous avons pris en compte certains constats et engagés des travaux d'amélioration :

- la Résidence des Charmes : le problème de la remontée des eaux usées lors de fortes pluies sera réglé par l'Office 64 grâce à la pose d'un clapet « anti retour ».
- le busage, bouché, le long du terrain de l'école sera intégralement refait afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales. Le syndicat hydraulique prendra en charge la portion traversant la RD 215 après le stade.
- le réseau des eaux pluviales de l'Impasse des Sources est en cours de réfection complète pour un montant de 9 950 €.

Ces travaux sont destinés à gérer les eaux pluviales provenant des toitures, des voiries, de l'imperméabilisation des sols :

ce réseau n'est pas destiné à gérer les débordements de l'Ousse : il pourra favoriser un meilleur écoulement des eaux, puisque le précédent réseau n'était plus fonctionnel.

Le Conseil général s'est engagé à traiter le problème de la stagnation de l'eau au rond point de l'impasse.

Il paraît utile de rappeler certains points qui relèvent de la vigilance de chacun, de la prévention ou simplement de la prudence :

- signaler tout dysfonctionnement par exemple, un fossé, un regard bouchés, une berge effondrée et dans la mesure des moyens dont chacun dispose, il serait bon d'essayer de régler le problème dans les meilleurs délais ; **nous avons la chance d'avoir de nombreux agriculteurs bien outillés, nous leur demandons de nous aider en cas de difficultés.**

- la commune dispose de sacs de sable afin de les mettre à disposition des habitants : néanmoins, nous ne pourrions pas couvrir l'ensemble des secteurs à risques et il serait utile que les particuliers prévoient de s'équiper quelque peu (en période de risque d'inondation),

- les véhicules pourraient être déplacés préventivement et garés dans des zones peu exposées.

- Les nouvelles constructions d'habitation, les garages :

il ne faut pas hésiter à surélever les planchers y compris en zone non inondable,

- Pourquoi bétonner systématiquement les entrées, le moindre espace non dédié à du jardin d'agrément ? Moins de goudron c'est aussi moins d'eau qui ruisselle et qui remplit nos réseaux. La liste n'est pas exhaustive...

Après les intempéries de janvier, les épisodes orageux du mois de juin ont ravivé les inquiétudes des habitants des quartiers inondés et nous comprenons leur impatience à voir des aménagements réalisés.

La question des crues de l'Ousse ne peut pas être traitée à l'échelle de notre seule commune et si des ouvrages hydrauliques peuvent être réalisés, ils seront étudiés à l'échelle du bassin de l'Ousse.

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations dont les zonages ont été, soient démentis, soient confirmés méritent une révision globale à Artigueloutan comme dans d'autres communes de la Vallée de l'Ousse.

En la matière, c'est l'Etat qui doit se donner les moyens de mener ces révisions. Dans cette attente, il est clair que le document actuel de notre commune ne nous permet plus de gérer sereinement les projets d'urbanisme, situation qui n'est pas très confortable pour le Maire et préjudiciable aux intérêts de certains particuliers.



La municipalité a tenu à saluer le mouvement spontané de solidarité qui a permis de nettoyer les locaux de l'école ainsi que les logements inondés de la Résidence des Charmes.



Activités périscolaires :

Préparation de la rentrée 2014

Le bilan très positif des activités périscolaires mises en œuvre à la rentrée 2013 nous conduit à renouveler le dispositif pour la rentrée scolaire 2014 avec quelques aménagements.

Les interventions assurées par des animateurs professionnels, musique pour les maternelles, théâtre pour les CM1, CM2, artiste graphiste pour les CP, CE1, CE2 ont été appréciées des enfants et des parents.



Une pièce de théâtre originale élaborée par les élèves a été présentée le 29 juin, une fresque murale embellit les murs de l'école.



Après concertation en comité de pilotage et avis des parents d'élèves, nous proposons également pour la rentrée prochaine des animations artistiques et culturelles :

- activité découverte des arts du cirque à raison de quatre séances pour chaque groupe d'enfants durant l'année scolaire, prestation assurée par l'association « CIRQUENBUL ».

- Culture : pratique et création artistique de tradition gasconne pour les CE2 durant toute l'année, prestation assurée par Lucie Longué, professeur au conservatoire

L'équipe d'animation du centre de loisirs proposera les activités suivantes :

- projet autour de la bibliothèque
- projet « surprise de l'équipe d'animation »
- projet autour des jeux avec le concours de la ludothèque départementale
- projet autour d'activités sportives et artistiques

L'encadrement doit être revu à la hausse en raison de l'augmentation conséquente de l'effectif scolaire qui atteindra cette année 136 enfants :

- Sandra Thomas, directrice du centre de loisirs
- Sandrine Clément, enseignante
- Sandrine Hourtolou, employée communale
- Agnès Guillo, employée communale (en remplacement de Nadège Cazenave en congé parental)
- Carole Latour, employée communale
- Une personne bénévole de la bibliothèque
- Deux animatrices du centre de loisirs
- Une animatrice le lundi et le jeudi.

La municipalité, l'association des parents d'élèves, le centre de loisirs et l'équipe enseignante vous souhaitent d'excellentes vacances

Commémoration du centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale :

En accord avec les enseignants de l'école, nous souhaitons rendre hommage aux 32 jeunes hommes d'Artigueloutan tués lors de la première guerre mondiale.

en 2014, nous aimerions parler de tous ceux qui sont morts ou disparus en 1914 puis successivement en 2015, 2016, 2017, 2018 : nous évoquerons année après année la disparition de ces artigueloutanais ;

nous demandons aux familles de la commune de nous fournir les éléments qu'ils pourraient avoir en leur possession concernant ces jeunes : photos, lettres...ou tout autre souvenir.

Les familles qui ne sont pas originaires de la commune sont invitées à participer en nous faisant connaître leurs propres souvenirs.

Avec l'association « Destination Patrimoine » l'école travaillera en outre sur les monuments aux morts.

Nous comptons sur votre aide pour faire du 11 novembre prochain une belle cérémonie.



la "Table de Montserrat" dépositaire de notre licence IV :

Par décision du Conseil municipal, la "licence IV" que nous avons acquise en 2010 a été confiée provisoirement à Montserrat et Christian Lanne Petit ; en effet, nous avons atteint cette année la date limite de validité sans exploitation.

Afin de conserver cette licence dans la commune et dans l'attente d'une reprise par un commerçant installé à la Résidence du Stade, Montserrat et Christian ont accepté de la faire vivre : leur accord, malgré les contraintes qui en découlent, méritent toute notre reconnaissance.

Trois jours d'ouverture sont proposés cet été : le jeudi 24, vendredi 25, et samedi 26 juillet de 18h à 23h.

Trois soirées sous le thème « Licence IV, tapas et assiettes à partager » au 3, Route d'Assat.

Mme le maire et le Conseil municipal comptent sur votre présence pour soutenir cette activité.



Vie locale

Ateliers « Prévention Seniors »

La commune d'Artigueloutan, en partenariat avec le CLIC de Pau et l'Association pour la Santé l'Education et la Prévention sur les Territoires (ASEPT) Sud Aquitaine, a mis en place dans ses locaux, un atelier du « Bien Vieillir » animé par Pauline SOST, assistante sociale.



Les sept séances de cet atelier ont eu pour objectif d'informer les seniors sur les « clés » du bien vieillir, tout en les aidant à adopter des comportements sains au quotidien. Des conseils simples et pratiques ont été présentés selon une méthode interactive, conjuguant contenu scientifique, animation et convivialité.

Par ailleurs, à compter du 15 septembre 2014, un atelier « Mémoire » sera mis en place afin de faire travailler son cerveau pour augmenter ses ressources, exercer ses facultés cérébrales en petit groupe, acquérir des stratégies d'attention et de concentration, dédramatiser des situations de faiblesse de mémoire et gagner confiance en soi (10 séances de 2h les lundis après-midi de 14h à 16h).

Renseignements et inscriptions au CLIC de Pau : 05 59 27 83 70 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45.

Les cahiers de la solidarité :



Il n'est jamais trop tôt pour apprendre à partager ses savoirs et aider tous ceux qui n'y ont pas accès aisément : les PEP 64 ont créé les Cahiers de la solidarité, un livret de 40 pages qui comprend des exercices et des récits sur le thème de la solidarité, ces livrets composés d'exercices à thème, solidarité à l'école et au collège, solidarité avec les personnes porteuses de handicap par exemple, seront améliorés par les élèves et les enseignants des 20 classes participant à cette opération éducative et citoyenne. La classe des CM1 et CM2, avec l'engagement de leur enseignant Mr Bouly, participeront à cette opération durant les deux prochains trimestres.

Les enfants seront appelés à donner leur avis et proposer de nouveaux exercices. Fin juin, un pique nique géant rassemblera toutes les écoles participantes. Faire de nos enfants des citoyens, responsables et respectueux des différences, voilà l'ambition des membres des PEP 64, représentée à Artigueloutan par Mr Alain Segas, ambition relayée par l'école et la municipalité.

Prévention - Sécurité :

La « Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance » (STSPD) a été validée le 13 juillet 2013, à notre échelle elle est mise en œuvre par la communauté d'agglomération.

Son élaboration répond à un objectif principal, renforcer le partenariat local entre les acteurs de la sécurité et de la prévention (Communes, Conseil général, Préfecture, Police, Gendarmerie, Justice, Education Nationale, Bailleurs, Transports Publics, gestionnaires d'équipement et structures médico-sociales) pour améliorer l'efficacité des actions conduites et des moyens mobilisés.

Dans ce cadre, à l'instar des autres communes de la CDAPP, nous avons signé avec le Procureur de la République, une convention de mise en œuvre de la procédure de « Rappel à l'ordre », outil de lutte contre les troubles mineurs à l'ordre public tels que :

- conflits de voisinage,
- atteintes à la salubrité publique résultant soit, du comportement d'animaux domestiques, soit de l'abandon en petite quantité de déchets ou ordures sur la voie publique,
- graffitis ou dégradations légères sur des propriétés publiques ou privées,
- présence de mineurs de moins de quinze ans non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives,
- contraventions aux arrêtés municipaux en matière de lutte contre le bruit et de consommation d'alcool.

A l'occasion des fêtes de la commune, nous avons déjà initié le dispositif de prévention en réunissant le Conseil municipal, les présidents du Comité des fêtes, la gendarmerie, la Communauté d'agglomération afin de décider de la mise en œuvre de moyens susceptibles de prévenir les désordres habituels constatés lors des fêtes.

Des arrêtés municipaux ont été pris par le Maire ,

- réglementation de la circulation autour de la salle des fêtes, interdiction de prise d'alcool dans un périmètre défini.

Nous avons tenu à assurer de notre soutien le Comité des fêtes, à les sensibiliser aux risques dus à l'alcoolémie et aux responsabilités qui incombent aux présidents du comité.

Nous tenons à féliciter Julien Bastanès et Adrien Augustyn, qui ont fait preuve de maturité et ont réalisé un « sans faute » durant ces jours de fête.

Vivre ensemble : La solidarité au cœur du logement

Il s'agit d'un nouveau dispositif mis en œuvre par l'association "Presse Purée" : permettre à des personnes âgées isolées d'héberger des jeunes retraités chez elles à titre gratuit, en échange d'une présence conviviale et rassurante :

- jeune retraité qui aurait du temps à partager contre un logement (sans loyer avec participation aux charges)
- senior qui dispose d'une chambre libre à domicile et souhaite de la compagnie

L'association réalise l'accompagnement de la démarche. pour toute information : Association Presse Purée, 2, avenue des Dames de Saint Maur - 64000 PAU Tél. 05 59 30 90 30 ou 06 83 51 66 92

Emplois d'été :

Nous avons recruté deux emplois d'été, M^{lles} Julie Delos et Virginie Amouraben qui seront affectées durant le mois de juillet à divers travaux d'entretien.

Rappel de la semaine de collecte du bac jaune
Pour retrouver votre semaine de collecte :
www.agglo-pau.fr, rubrique "au quotidien"
ou www.artigueloutan.fr
Toutes les infos déchets, vos questions au
05 59 14 64 30

Mairie

Tél. 05 59 81 70 01 - Fax : 05 59 81 89 77
e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr
Jours et heures d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30
mercredi : 08h30 -12h00
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -18h00

Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 11 50 50

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi après-midi
Tri sélectif : le mardi après-midi
- 1 semaine sur 2 à partir du 14 janvier
Déchets verts : le mardi matin

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00
Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00
- le dimanche de 9h00 à 12h00

Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00
- Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83
CLIC (Centre Local d'information et de Coordination
gérontologique) - Tél. 05 59 27 83 70
Association de soutien à la personne âgée dépendante
(SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54
MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Permanence le vendredi de 09h00 à 12h00
48, rue Lasbordes à Soumoulou - Tél. 05 59 04 16 14
Régime général / SS - Centre multi-services Maison
de la solidarité à Nay - Tél. 05 59 61 04 83
Emploi - Insertion
- Mission locale à Pau, complexe de la République
Tél. 05 59 98 90 40

Incidents sur le réseau et divers

Eau, assainissement - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17
Electricité - EDF - Tél. 0 810 333 364
Gendarmerie : 17 - Soumoulou : Tél. 05 59 16 08 43
SAMU : 15 - POMPIERS : 18

AMAP

Hélène AUGUSTYN - Tél. 05 59 77 32 06

Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné
Capitaine de soirée - Transports de bagages non
accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

Infirmiers

Florence Bordus - Anthony Frere - Tél. 06 51 64 95 34

Numéros utiles

Infos pratiques

Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 05 59 81 70 83
Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34
Parents d'élèves : Marie-Claire Kerbrat - 05 59 77 31 97

Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30
Timbres, courrier, colis, opérations financières...
Tél. 05 59 81 74 89
- Dépôt de pain

Tennis Club d'Artigueloutan

Laurent Ropert - Tél. 05 59 02 46 74 (Président)
Florence Afonso - Tél. 05 59 81 65 37 (Secrétaire)

Comité des fêtes

Adrien Augustyn - Tél. 06 66 80 96 76
Julien Bastanes - Tél. 06 22 80 31 81

ACCA

Bernard Carrau - Tél. 05 59 32 78 86 - 06 47 80 48 37

Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 05 59 81 87 48
Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89
Elodie Martinez - Tél. 05 59 77 17 44
Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Jacqueline Croux - Tél. 05 59 77 33 92
Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73
Dominique Bruel - Tél. 05 59 81 89 03
Mélanie Petit - Tél. 06 14 47 09 78
Malika Ghernati - Tél. 06 48 29 92 82
Relais d'assistantes maternelles - 10, allée St Exupéry
64510 Assat - Tél. 05 59 06 66 00

Foyer rural

Basket enfants - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13
et Christelle Coudroy - Tél. 06 83 48 18 73
Basket loisirs - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13
Volley - Alexandra Pocq - Tél. 06 81 92 43 61
Gymnastique tonic - Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58
Gymnastique douce - Françoise Pocq - Tél. 05 59 81 80 69
Peinture - dessin - Marie Christine Galouye
Tél. 06 74 60 67 78 et Cécile Farre - Tél. 06 80 82 18 00
Bibliothèque - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00
Informatique - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13
Couture/Broderie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Calligraphie - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87
Echec - Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13
Modélisme - Olivier Brylak - Tél. 06 27 11 92 09
Occitan - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36

Le panier de Magalie

Epicerie mobile - Tél. 05 59 04 65 73 - 06 79 88 01 87

Retour sur images

Vie locale



L'école de basket



Le carnaval 2014



Réception des employés municipaux



La classe de CM2 à la plage



Le "Paquitos" des Tchoupinous



Le carnaval de l'école



Le comités des fêtes



Le repas des aînés



Réception des nouveaux habitants



Le loto de l'école



6 juin 2014 à l'école



Le Foyer rural au complet



Journée souvenir du débarquement du 6 juin 1944 à l'école



Fête de l'école
Maquillage des enfants

